



Diffamation sur enfant à l'école et atteinte à la vie privée

Par **laaidi**, le **25/06/2011** à **16:16**

Bonjour,

Avec quelques parents de la classe à ma fille (5 ans), nous avons certaines choses à reprocher à l'institutrice et avons fait des démarches auprès de l'inspection académique. Nos demandes ont abouti. Quelques parents se sont alliés à l'institutrice pour la défendre et se liguent contre moi et ma fille car c'est moi qui ait fait signer la pétition aux sorties de classe. Je ne peux plus aller chercher ma fille sans qu'on m'agresse verbalement. J'ai dû faire une main-courante auprès du commissariat contre une maman particulièrement virulente. Elle et moi avons ordre de ne pas nous adresser la parole. Ce que je n'accepte pas c'est que ces parents en arrive à parler de ma vie privée qui ne regarde personne en parlant de difficultés de mon couple (disputes devant l'école qui n'a jamais eu lieu..). Ma fille de 5 ans n'est pas épargnée. Je cite "ta fille n'est pas un cas facile" "au lieu de t'occuper de la maîtresse, tu ferais mieux de t'occuper ta fille, elle est toujours reprise par les dames de cantine, elles s'en prennent toujours à elle". Ces affirmations sont démentis par les dames de cantine et je me suis renseignée auprès des autres institutrices qui l'ont déjà eu et m'ont affirmé que ma fille est une enfant pas plus difficile que les autres. Je ne suis pas la seule à avoir fait des démarches auprès de l'inspection mais je suis la seule qui est le bouc émissaire. Je ne peux pas donner le nom des autres par respect pour eux. Je ne réponds plus aux remarques. Je leur dis simplement de respecter mon opinion comme je respecte leur opinion. La directrice de la maternelle ainsi que certaines de ses collègues sont d'accord avec notre démarche et nous soutiennent complètement. D'ailleurs, elles aussi sont l'objet des mêmes agressions verbales. Je ne veux pas en rester là pour les diffamations contre ma fille et soupçonne l'institutrice de ma fille d'être derrière tout ça. Merci de me dire les démarches que je peux entreprendre. Il reste encore un an à ma fille dans cette maternelle et j'ai peur que tout cela nous suive encore l'année prochaine.

Par **corimaa**, le **25/06/2011 à 16:47**

Vu la situation, vous auriez du demander à la directrice d'école de changer votre fille de classe.

Par **Griphus72**, le **25/06/2011 à 17:18**

[citation]Je ne réponds plus aux remarques. Je leur dis simplement de respecter mon opinion comme je respecte leur opinion.[/citation]

--> C'est la meilleure chose à faire. Attendez patiemment la fin de l'année et demandez à la directrice de mettre votre fille dans une autre classe l'an prochain.

Par **mimi493**, le **25/06/2011 à 20:22**

Il s'agit de diffamation privée passible d'une amende de 38 euros maximum. Vous devez déjà avoir des attestations (écrites dans les formes légales avec copie recto-verso de la CNI) AVANT de porter plainte contre les personnes ayant ces propos